

**Procès Verbal
du Conseil Municipal
du lundi 7 septembre 2020**

Présents

Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme S. BERTEL, M F. RABAUD, M A. PERROTIN, M C. PRIOU, Mme I. BROSSET, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme N. RIPAULT, Mme S. BÉNÉTEAU

Excusés

Mme N. FIORI
M P. LE MOING
Mme V. SAADÉ
M A. DIAS COUTO

Procuration à
"
"

Mme M. DEVANNE
M A. PERROTIN
M D. DOLÉ

Secrétaire : Monsieur Nicolas RIPAULT

Madame le Maire ouvre la séance à 19h04.

Madame le Maire souhaite la bienvenue :

- à Madame Bérengère SOULARD, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, venue échanger sur notre vision intercommunale afin de développer harmonieusement l'ensemble du territoire du Pays de Pouzauges ;
- à Monsieur Antoine HÉRITEAU, Vice-Président en charge de la Communication et Maire délégué de Sèvremont-La Flocellière.
- à Monsieur Vincent LERMITTE, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes.

Madame SOULARD prend la parole et remercie Madame le Maire de l'accueillir au sein de l'Assemblée.

Elle se présente :

- Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges ;
- 1^{ère} Adjointe à la Mairie de Chavagnes-les-Redoux ;
- Conseillère Départementale du Canton des Herbiers dont fait partie Pouzauges.

Madame SOULARD précise que Pouzauges est la première Commune consultée et que l'ensemble des élus des Communes du Pays de Pouzauges seront également écoutés.

Elle invite chaque élu à se présenter succinctement puis énonce les points qu'elle souhaite voir aborder :

- les grands projets du mandat ;
- le regard sur le territoire (services, équipements, autres communes) ;
- les attentes à l'égard de la Communauté de Communes ;
- les axes majeurs à travailler.

Madame SOULARD souhaite présenter, aux vœux de janvier 2021, le projet de territoire pour le mandat à venir et la volonté de « faire ensemble » avec les élus, en incluant, les commissions, les associations, les citoyens...

Deux séminaires seront organisés avec les Maires et les Vice-Présidents :

1. sur le « faire ensemble » ;
2. sur la transition.

Puis, un troisième séminaire sera organisé avec l'ensemble des Communes.

Madame le Maire reprend la parole et présente quelques grands projets du mandat avant de remettre une liste plus complète à Madame SOULARD :

- l'Espace de Vie Sociale (EVS) – en cours sur le site des Remparts ;
- la rénovation de la salle Largeteau - pour les scolaires et les entraînements ;
- l'accueil périscolaire - actuellement saturé ;
- une résidence pour séniors et jeunes actifs ;
- la rénovation de la salle Emile Robert – très énergivore actuellement ;
- la digue du lac de l'Espérance ;

mais également :

- la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – pour soutenir l'habitat par des programmes de subventions ;
- la mobilité ;
- l'entretien des voiries ;
- l'entretien des bâtiments communaux ;
- la mise en place de circuits-courts ;
- l'installation d'ombrières sur le parking communal situé entre la salle de remise en forme Oasisport et le lycée Notre-Dame.

Madame le Maire rappelle la labellisation Petite Cité de Caractère qui doit être un levier sur lequel s'appuyer avec la Communauté de Communes pour l'embellie de Pouzauges et l'ensemble du territoire intercommunal.

Madame SOULARD remercie Madame le Maire et invite les élus qui le souhaitent à prendre la parole pour exprimer leurs attentes de la Communauté de Communes.

Environnement

Madame BERTEL trouverait intéressant d'avoir des contacts avec les autres communes et qu'une réunion soit organisée pour échanger sur l'environnement, savoir ce que fait la Communauté de Communes en la matière et où elle en est.

Monsieur HÉRITEAU précise qu'il y a une nouvelle organisation à la Communauté de Communes et que la question de l'environnement est suivie par le pôle Transitions sous la responsabilité de Madame AUBERGER et de Messieurs BLANCHARD et GABORIT, tous trois Vice-Présidents.

Un travail sera fait avec les différents élus municipaux et commissions communales.

Santé

Monsieur BALLAY rappelle sa crainte pour la Maison Médicale, avec notamment le départ en retraite prochain d'un médecin généraliste. Il demande si la Communauté de Communes a des pistes.

Madame SOULARD informe que Monsieur ROY et Madame REVAUD, Maires respectifs de Sèvremont et de Réaumur, également Vice-Présidents en charge du pôle Solidarités de la Communauté de Communes, ont déjà eu des rencontres. Un état des lieux sera fait de la situation au niveau intercommunal. Ensuite seront associés tous les acteurs qui gravitent autour de ce point afin d'avoir les informations pour réfléchir ensemble. Ce sujet est à mettre dans les priorités du projet de territoire.

Monsieur BALLAY informe qu'il voit arriver, à la Maison Médicale, de nouvelles personnes, notamment du nord de la France, pour travailler en Vendée mais qui partent ensuite vers les Herbiers en raison de leurs difficultés à trouver un locatif. Pour lui, il y a deux réflexions importantes à mener :

- la démographie médicale ;
- l'immobilier locatif.

Monsieur HÉRITEAU rappelle un audit qui a eu lieu sur le territoire du Pays de Pouzauges, il y a une dizaine d'années. Il explique que la Commune de Sèvremont a à-demi réussi en créant un centre médical avec des médecins salariés. Il ajoute qu'en complément des médecins libéraux il serait peut-être possible de trouver des médecins en recherche de postes salariés.

Monsieur BALLAY précise qu'un médecin salarié est soumis à un contrat de temps de travail contrairement aux médecins libéraux qui ont l'obligation de travailler de 8h00 à 19h00-20h00. L'idéal serait de trouver deux médecins qui partageraient leur temps de travail ; il faudrait essayer de réfléchir à une notion de collaborateurs. La Maison Médicale de Pouzauges a les locaux pour accueillir ces collaborateurs.

Madame BILLEAUD, au-delà du manque de médecins généralistes souligne également le manque de spécialistes et le fait qu'il faille se déplacer jusqu'à Fontenay-le-Comte, Cholet, La Roche-sur-Yon. Elle cite notamment le manque d'orthophonistes qui ne sont plus que 2 sur Pouzauges et qui sont primordiaux pour les enfants.

Consommation locale

Madame VINCENT pense qu'il serait bien d'en voir l'aboutissement.
Comment les producteurs locaux peuvent vendre leurs produits.

Monsieur MARCHAND précise que dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) il y a eu un diagnostic et des visites de territoires. Des marchés fermiers ont été créés où il n'y en avait pas : Saint-Mesmin, Le Boupère, Sèvremont mais cela peut fragiliser les supérettes.
Il donne en exemple Les Herbiers où une association de producteurs a trouvé un local.

Il mentionne la conférence donnée par Monsieur Arthur KELLER, à Pouzauges, le vendredi 4 septembre dernier relative, entre autres, à l'adaptation des territoires aux changements climatiques, à la cohésion sociale et à la coopération territoriale. La construction d'un nouveau modèle de société qui se joue à l'échelle locale par la mobilisation de tous les acteurs.

Maintien à domicile

Madame VINCENT évoque le coût du maintien des personnes à domicile.
Elle demande comment la Communauté de Communes peut participer à son niveau.

Madame SOULARD répond qu'il y a tout un accompagnement à faire dans sa globalité : comment on vieillit bien dans son territoire et comment y répondre. Le maintien à domicile en fait partie.

Madame VINCENT précise qu'il n'y a pas que les personnes âgées mais également les personnes handicapées.

Mobilité

Monsieur MARCHAND informe d'interrogations sur les déplacements : la gare de Pouzauges, le vélo.

Monsieur HÉRITEAU précise que c'est Monsieur GABORIT, Vice-Président, qui a en charge ce dossier au niveau de la Communauté de Communes. Il rappelle un dossier à ressortir concernant un vendéopôle ferroviaire. Il ajoute que ce qui n'était pas réalisable il y a une dizaine d'années l'est peut-être aujourd'hui, sous une autre forme.

Monsieur BALLAY pense qu'un espace devant l'entreprise FLEURY MICHON pourrait servir et informe que Les Herbiers réactualise actuellement la section Les Herbiers / Cholet.

Monsieur MARCHAND pense que la compétence du transport pourrait être prise par la Communauté de Communes et que faute d'autoroutes, notre territoire a peut-être d'autres cartes à jouer.

Monsieur BALLAY souligne le problème des pistes cyclables pour les vélos électriques notamment en arrivant en centre-ville. Il cite la piste sécurisée reliant l'Epaud à Saint-Michel-Mont-Mercure.

Culture

Madame BILLEAUD considère que le territoire est équipé de beaux équipements, en particulier L'Echiquier qui, pour elle, est sous-utilisé et auquel beaucoup de personnes ne peuvent pas accéder.

Madame SOULARD précise qu'elle a demandé à chacun de ses Vice-Présidents de travailler sur un plan à 6 ans.

L'idée de Madame SOULARD est de mettre les hommes et les femmes au cœur des projets de la Communauté de Communes.

Mutualisation

Monsieur DOLÉ souhaite savoir où en est la mutualisation pour les espaces verts car son groupe a constaté que certaines rues manquaient d'entretien, notamment l'avenue de la Grande Versaine. Il interroge sur ce qui est mutualisé avec la Communauté de Communes.

Madame le Maire répond qu'il y a un travail de mutualisation qui se fait depuis janvier 2020 mais le Covid-19 a perturbé les services.

Concernant les espaces verts, il y a mutualisation avec 7 agents communaux et 1 agent intercommunal. Elle précise que mutualiser le personnel, c'est aussi mutualiser le nombre de sites à entretenir. Il y a eu un renfort de personnel pour l'été. Un point sera fait afin de définir s'il y a des besoins de personnels.

Madame SOULARD précise que la mutualisation est un vrai débat qu'il va falloir se poser. C'est quelque chose qui s'expérimente sur Pouzauges avec l'ensemble des services techniques.

Dire que c'est facile, non. Il faut définir les périmètres, qui fait quoi, comment ça s'organise entre Pouzauges et la Communauté de Communes, comment on se sert de la compétence de l'autre.

C'est le démarrage et cela mérite peut-être de faire un bilan.

Plus largement, la réflexion globale sur une mutualisation doit aussi avoir lieu avec l'ensemble des communes.

Sport

Madame BÉNÉTEAU demande s'il ne serait pas possible de créer un complexe avec toutes les autres communes. A Pouzauges, il y a des salles mais avec un manque de parkings lors de grands événements. Elle propose la création de deux belles salles pouvant accueillir des manifestations en toute sécurité. Elle est consciente du coût important que cela suppose mais le projet pourrait peut-être être étudié au cours de ce mandat ou du suivant.

Madame SOULARD remercie Madame le Maire et les élus pour les différents échanges. Elle considère que l'intercommunalité appartient à tout le monde et espère les revoir dans les différentes réunions de travail.

Elle rappelle également que les élus communautaires restent à l'écoute de toutes propositions, par mail ou par téléphone.

Madame le Maire souligne l'importance d'avoir pu avoir ce dialogue ce soir et de le continuer.

20h19 : Messieurs BALLAY et BEAUFFRETON sortent de la salle.

20h21 : Messieurs BALLAY et BEAUFFRETON reprennent place autour de la table.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 6 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du lundi 6 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Orientation en matière de formation des élus municipaux

En application de l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les orientations et les crédits affectés à la formation des Conseillers municipaux.

Il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres.

La formation des membres du Conseil Municipal sera essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- Environnement territorial et enjeux du mandat ;
- Urbanisme ;
- Marchés publics ;
- Police municipale ;
- Budget communal ;
- Techniques de communication : Prise de parole en public...

Le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris).

Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de formation des élus.

Un tableau récapitulatif de ces actions de formation, financées par la Commune, sera annexé, chaque année, au Compte Administratif du Budget Général de la Commune.

Madame le Maire rappelle la formation qui aura lieu dans la soirée du mercredi 9 septembre et remercie les élus de s'y être inscrits.

Elle précise que, pour 2020, le montant des indemnités de fonctions susceptibles d'être alloué aux élus est d'environ 96 000,00 €, soit pour 2 %, environ 2 000,00 €.

Une formation pour 130,00 € a déjà été réglée dès le début du mandat. 5 autres formations pour des Adjointes et Conseillers délégués auront lieu dans la semaine pour un montant de 250,00 €.

Une formation aura lieu cette semaine, à Pouzauges, ouverte à l'ensemble du Conseil Municipal. La prestation de Monsieur FOURAGE s'élève à 600,00 €.

Délibération n°1 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de retenir les thèmes énumérés ci-précédemment pour la formation des élus ;
- décide d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la Commune.

AFFAIRES FINANCIERES

2, 3- Travaux de confortement du barrage du Lac de l'Espérance – Demande de subventions auprès de l'Etat et du Conseil Régional

Le barrage du lac de l'Espérance est un ouvrage communal, réalisé dans le milieu des années 1970, sur autorisation préfectorale.

Cet ouvrage fait l'objet de visites d'inspections régulières par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Afin de se conformer aux règles en vigueur régissant ce type d'ouvrage et de mettre en place les dispositions réglementaires le concernant, la Commune a mandaté le Bureau d'Etudes ISL Ingénierie d'Angers pour une mission d'assistance. Cette mission comprenait notamment :

- la réalisation de la visite technique approfondie du barrage ;
- la réalisation d'un diagnostic de l'ouvrage.

Au terme de cette mission d'assistance, une liste de recommandations et de travaux a été établie dont certains ont été effectués depuis 2018, à savoir :

- la mise en place d'une échelle limnimétrique¹ ;
- la mise en place de piézomètres² pour réaliser des mesures régulières ;
- la suppression d'arbres sur l'ouvrage.

¹ Echelle limnimétrique : dispositif installé pour mesurer le niveau de la surface de l'eau par rapport à la cote du 0 à l'échelle.

² Piézomètre : appareil qui permet de mesurer la pression d'un liquide.

A ce jour, les travaux suivants restent à être lancés :

- le renforcement de la stabilité de l'ouvrage ;
- la mise en place d'une passerelle d'accès au moine³ ;
- l'installation d'un dispositif de régulation du niveau du lac.

³ Moine : sorte de puits artificiel, soit en béton coulé sur place, soit en éléments empilables.

Afin de préparer et conduire ces interventions, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée également au Cabinet ISL ingénierie pour un montant de 41 350,00 € HT, soit 49 620,00 € TTC.

Le Cabinet de maîtrise d'œuvre a conçu un projet de travaux visant à :

- pouvoir accéder rapidement et en sécurité au moine en cas de vidange d'urgence ;
- pouvoir abaisser et réguler le plan d'eau par réalisation d'une vanne intermédiaire ;
- définir un plan de gestion de la végétation suite à la coupe des arbres sur les talus et les parements ;
- sécuriser le barrage vis-à-vis du risque d'instabilité et d'érosion interne.

Ces travaux, qui devront être validés techniquement par la DREAL, sont estimés à 368 936,15 € HT, soit 442 723,38 € TTC.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), ainsi que d'une subvention du Conseil Régional, éventuellement au titre du Contrat Territoire Région.

Le plan de financement serait le suivant :

Honoraires	41 350,00 € HT
Travaux	<u>368 936,15 € HT</u>
Total	410 286,15 € HT
Subvention du Conseil Régional (30 %)	123 085,84 €
Subvention d'Etat (50 %)	205 143,07 €
Autofinancement et FCTVA	164 114,47 €

Monsieur PELLETIER commente les plans projetés.

Il explique qu'un renfort compacté, composé de remblai (sable, argile et terre végétale), va être réalisé ainsi que la pose d'un drain.

Pour tous les arbres qui ont été coupés, leur souche sera redécoupée au plus bas sans être dévitalisée laissant pousser les tiges sans qu'elles atteignent 2 m du sol. Cette mesure vise à éviter que les racines meurent, ce qui fragiliserait davantage la digue.

Le niveau de l'eau sera baissé pour qu'il y ait moins de pression au moment des travaux.

Monsieur PELLETIER précise qu'il y a beaucoup de terre à ajouter. Pour éviter que les poids-lourds circulent sur la digue, une demande sera faite au Département de la Vendée d'utiliser un terrain lui appartenant pour que les véhicules puissent l'emprunter durant les travaux.

Monsieur BALLAY demande si la terre de remblai a été trouvée.

Madame le Maire répond que l'entreprise CHARIER TP va faire les travaux et qu'elle travaille actuellement sur le chantier de la rocade de Sèvremont (Saint-Michel-Mont-Mercure) à Cholet. C'est une piste si sa composition correspond.

Monsieur PELLETIER précise que les travaux devraient débuter fin octobre/début novembre pour une durée d'environ 3 mois, selon la météo.

Madame le Maire ajoute que cette période a été choisie en lien avec l'association de pêcheurs qui arrête son activité au 30 novembre pour reprendre en mars. De plus, il n'était pas envisageable que ces travaux soient réalisés pendant l'été ; il est important de garder le lieu accessible aux personnes.

Monsieur PELLETIER informe qu'il est prévu d'installer des panneaux informatifs sur les travaux, de chaque côté du barrage.

Madame le Maire précise que les coûts ne sont pas certains. Dans le cadre de la Dotation de Soutien aux Investissements Locaux (DSIL), d'importantes sommes vont être données au Département. Le Préfet et le Sous-Préfet discuteront ensuite avec les Communautés de Communes pour définir les montants alloués. La Commune décide de demander une aide de 50 %. L'aide du Conseil Régional est également sous condition et dépend des projets des autres communes du territoire présentés au titre du Contrat Territoire Région.

Madame BÉNÉTEAU s'interroge quant à la durée de l'efficacité des travaux envisagés dans le temps et si dans 10 ans la Commune ne sera pas obligée de compléter.

Monsieur PELLETIER répond que normalement ces travaux sont prévus pour tenir longtemps.

Madame BÉNÉTEAU répond que ce terme ne lui convient pas.

Monsieur GARREAU, Directeur Général des Services, informe que la Commune a l'obligation de travailler avec un Cabinet de Maîtrise d'œuvre agréé par l'Etat qui sont peu nombreux sur le territoire national. La Commune est en attente de la validation des travaux par l'Etat.

Il s'agit de travaux de mise aux normes réglementaires demandés par l'Etat qui a connaissance de ce qui sera entrepris.

Délibération n°2 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le projet de travaux de confortement du barrage du Lac de l'Espérance ;
- charge Madame le Maire de solliciter, auprès de l'Etat, une subvention de 205 143,07 € ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Délibération n°3 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le projet de réalisation et de financement des travaux de confortement du barrage du Lac de l'Espérance ;
- charge Madame le Maire de solliciter, auprès de la Région, une subvention de 123 085,84 € ;
- autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

4- Subventions 2020 – Association Les Marcheurs des Collines

L'association Les Marcheurs des Collines a démarré, en avril 2019, une animation Rando Santé permettant d'accueillir un public plus fragile, avec des pathologies diverses.

Avant la crise sanitaire du Covid-19, l'association comptait 25 participants pour cette activité avec de potentielles autres demandes d'inscriptions.

Depuis 2017, l'association s'est efforcée de former plusieurs de ses membres :

- 2 animateurs certifiés 1^{er} niveau et Rando Santé ;
- 9 PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

Afin de continuer ces formations de façon à ce qu'au moins 2 adhérents par randonnée soient formés, l'association avait, par courrier en date du 29 février 2020, sollicité de la Commune une aide financière pour :

- la formation de 4 nouveaux PSC1 (initialement prévue en mars 2020) pour un coût unitaire de 55,00 €, soit 220,00 € ;
- l'acquisition de 2 trousse de secours d'un coût de 100,00 € ;
- l'achat d'un siège pliant (en cas de malaise) pour un montant de 60,00 €.

Par courrier en date du 5 mars 2020, Madame le Maire avait alors répondu qu'en raison des élections municipales, la demande de l'association serait inscrite à l'ordre du jour d'une séance du nouveau mandat. Elle avait cependant indiqué que la Municipalité souhaitait soutenir cette action par le financement des 4 formations mais sans participer à l'acquisition des matériels ci-dessus mentionnés.

Depuis, la nouvelle équipe municipale a été installée et la crise sanitaire liée au Covid-19 a entraîné le report de certains dossiers, dont la demande de l'association Les Marcheurs des Collines.

Madame le Maire informe que des formations aux premiers secours ont été prises en compte pour les associations adhérant à l'Office Municipal des Sports. L'association Les Marcheurs des Collines n'en fait pas partie mais la Municipalité estime important que ces formations soient soutenues par la Commune ;

Monsieur BALLAY informe qu'il y a parfois, dans les pharmacies, des retours de matériels médicaux (fauteuils...) qui pourraient peut-être servir aux associations.

Délibération n°4 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer une subvention de 220,00 € à l'association Les Marcheurs des Collines visant à financer la formation PSC1 de 4 de ses membres.

LOGEMENT

5- Programme Eco-PASS – Passeport Accession – Octroi d'une aide financière

Le Département de la Vendée dispose d'un programme Eco-PASS visant à financer exclusivement l'acquisition de logements anciens suivie de travaux d'améliorations énergétiques.

Cependant, ce programme n'exclut pas la possibilité pour la Commune d'apporter seule une aide financière à l'accession pour le neuf.

L'ADILE, en appui des collectivités, instruit, à titre gracieux, ces aides locales pour le compte des collectivités qui souhaitent compléter le dispositif « Acquisition-Amélioration » du Département par un « Passeport Accession ».

Par délibération n°CM10022020-29 du 10 février 2020, le Conseil Municipal a décidé de continuer à apporter une aide dans le neuf pour les ménages répondant aux critères du Prêt à Taux Zéro (primo-accession et plafonds de ressources), pour une construction dans l'un des lotissements communaux de La Balière et Les Hauts du Prieuré.

L'ADILE a déposé une demande éligible au programme Eco-PASS « Passeport Accession ». Il s'agit du dossier de :

Nom du foyer	Participation communale
Monsieur Faustin MOUGENOT	1 500,00 €

Délibération n°5 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser une aide financière de 1 500,00 € à Monsieur MOUGENOT.

ELECTRIFICATION

6, 7- Conventions tripartites avec le SyDEV et les Consorts THOMAS – Intégration d'extensions du réseau d'éclairage public au Clos de la Petite Fraudière dans le patrimoine communal (phases 1 et 2)

Le SyDEV nous a transmis deux conventions relatives à des travaux d'éclairage liés à une extension de réseaux au Clos de la Petite Fraudière (phases 1 et 2).

Lors du lancement de l'opération de la première phase, une convention de transfert des ouvrages a été conclue en janvier 2016 entre l'aménageur (Consorts THOMAS) et la Commune, pour une intégration de ces travaux dans le patrimoine communal.

Concernant les montants de travaux, ceux-ci ont été évalués au maximum et établis sur la base de coûts prévisionnels qui seront ajustés après validation de l'étude d'exécution :

- Phase 1 6 401,00 €
- Phase 2 5 500,00 €

A noter qu'aucune de ces dépenses n'incombe à la Commune ; la signature des deux conventions vise strictement à confirmer l'intégration de ces ouvrages dans le patrimoine communal après réception des travaux par le maître d'œuvre du SyDEV.

Délibération n°6 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- confirme l'intégration des travaux d'extension du réseau d'éclairage du Clos de la Petite Fraudière-phase 1, dans le patrimoine communal ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- confirme l'intégration des travaux d'extension du réseau d'éclairage du Clos de la Petite Fraudière-phase 2, dans le patrimoine communal ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

SECURITE - SANTE

8- Convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de mesures d'activité volumique du radon dans les établissements communaux et intercommunaux du Pays de Pouzauges

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte. Il est produit par la désintégration du radium issu lui-même de la famille de l'uranium, présent partout dans les sols et plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Il peut aussi provenir de matériaux de construction et de l'eau.

Depuis le sous-sol, le radon peut pénétrer dans les bâtiments et s'y accumuler. Le niveau moyen de radon dans l'habitat français est inférieur à 100 Bq/m³. Néanmoins, il existe une grande variabilité de niveau de radon d'un habitat à l'autre, même s'ils sont situés à proximité, en fonction notamment des caractéristiques techniques du bâtiment.

La Commune de Pouzauges est située en « zone à potentiel radon significatif ». A ce titre, une surveillance des taux de radon doit être effectuée dans certains ERP (Etablissements Recevant du Public) :

- les établissements d'enseignement ;
- les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de 6 ans ;
- les établissements sanitaires et sociaux disposant d'une capacité d'hébergement.

Il a été reconnu cancérigène pulmonaire certain pour l'homme depuis 1987 par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS).

La Communauté de communes du Pays de Pouzauges organise, dans le cadre d'un groupement de commandes rassemblant les communes du Pays de Pouzauges et le CIAS, la réalisation de mesures d'activité volumique du radon dans les établissements communaux et intercommunaux du Pays de Pouzauges. Ce groupement permettra à terme de répondre aux exigences de la loi tout en réalisant des économies d'échelles grâce au volume d'achat commun.

Pour ce faire, il convient de constituer un groupement de commandes dont l'objet est la mise en œuvre de la procédure (de la passation à la notification) d'achat de prestations de services pour la réalisation de mesures d'activité volumique du radon dans les établissements communaux et intercommunaux pour les besoins propres de ses membres.

Il est proposé de désigner la Communauté de communes comme coordonnateur du groupement de commandes.

Une commission technique sera à instaurer dans le cadre de ce groupement de commandes. Elle sera présidée par le représentant du Coordonnateur conformément à l'article L 1414-3, du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à savoir, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges.

Seront membres de la commission technique :

- un représentant élu par les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de chaque membre du groupement qui dispose d'une CAO ;
- un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres.

Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes relative à la réalisation de mesures d'activité volumique du radon dans les établissements communaux et intercommunaux du Pays de Pouzauges » est joint au présent rapport. **Il ne sera pas imprimé.*

Madame le Maire précise que sur une échelle de 1 à 3, Pouzauges est classée en zone 3. Toutes les communes du Pays de Pouzauges sont concernées hormis Réaumur. Le groupement de commandes permettra d'avoir un prix plus avantageux ; ensuite chaque Commune paiera au prorata des équipements sondés.

Monsieur BALLAY demande ce que ces mesures d'activités entraîneront.

Monsieur GARREAU, Directeur Général des Services, répond qu'il s'agira de préconisations techniques pour diminuer la concentration en radon dans un bâtiment : étanchéité des vide-sanitaires, ventilation des sous-sols, aération des salles...

Monsieur BALLAY demande si les consignes qui suivront s'appliqueront sur les prochains bâtiments où sur les existants.

Madame le Maire répond qu'il s'agit de protéger les utilisateurs.

Monsieur BALLAY en conclut donc que cela concerne également les bâtiments anciens.

Délibération n°8 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve la constitution d'un groupement de commandes relatif à la réalisation de mesures d'activité volumique du radon dans les établissements communaux et intercommunaux du Pays de Pouzauges.

Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Commandes et marchés publics

Nature	Entreprise	Montant TTC
Filets de but de foot et diverses fournitures	ACL SPORT NATURE Beignon	2 317,37 €
Signalétique déplaçable consignes Covid-19	MANUTAN COLLECTIVITES (CAMIF COLLECTIVITES) Niort	567,58 €
Réducteur de pression chaudière salle de l'Etoile	GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	889,98 €
Serveur informatique Mairie NAS	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	2 828,42 €
Serveur Windows Mairie	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	9 798,94 €
Divers travaux de chauffage au presbytère	GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	871,86 €
Fournitures service état civil	SEDI EQUIPEMENT Uzès	1 632,00 €
Fournitures pour installation tableau numérique école Françoise Dolto	SONEPAR Les Herbiers	461,64 €
Ordinateur portable (service communication)	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	2 853,74 €
Point à temps automatique diverses rues	GAUBERT T.P Pouzauges	24 511,20 €
Marquage au sol rue Catherine de Thouars	ESVIA Bellevigny	1 591,20 €
Etagères pour école Françoise Dolto suite à ouverture 5ème classe	WURTH FRANCE SA Erstein	605,88 €
Installation logiciel Cosoluce sur nouveau serveur Mairie	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	550,80 €
Cordon lumineux pour réparation guirlandes de Noël	WURTH FRANCE SA Erstein	2 543,84 €
Réparation guirlandes de Noël	SONEPAR Les Herbiers	4 260,71 €
Réparations sur Boxer service Maçonnerie	LES GARAGES CHAIGNEAU Cheffois	673,63 €
Fourniture pour création d'un nouveau local rangement suite à ouverture 5ème classe école Françoise Dolto	BOIS DU POITOU - SA CHAIGNEAU SOUDAN	973,32 €
Fourniture et pose plomberie / sanitaires école Françoise Dolto	GEHIN GUY Courlay	5 621,98 €
Ordinateur de bureau et accessoires service Finances	PAVEO INFORMATIQUE Pouzauges	1 369,60 €
Patinoire synthétique du 14 au 27/12/2020	EN'TRAIN Paris	9 166,61 €
Cendriers extérieurs pour salles communales (Etoile, Bois de la Folie, Emile Robert, Château)	ALTRAD DIFFUSION Florensac	672,00 €
Remplacement tondeuse John Deere	EQUIP'JARDIN ATLANTIC Mouilleron-le-Captif	24 826,62 €

Réparation souffleur Glutton	GLUTTON Belgique	454,85 €
Remplacement de la batterie du souffleur Glutton	GLUTTON Belgique	2 076,60 €
Porte-manteaux école Françoise Dolto	WURTH FRANCE SA Erstein	562,44 €
Séparateur de voie "Zone de bisous" école du Donjon	ESVIA Bellevigny	2 947,39 €
Anti-pince doigts divers bâtiments	WURTH FRANCE SA Erstein	876,00 €
Pneus tracteur service voirie	K2M Les Herbiers	1 476,00 €
Installation d'un portier vidéo école Jules Verne	SCES SARL Pouzauges	5 194,22 €
Nettoyage 66 couvertures (PU = 12€) Ecole F. DOLTO	BLEU MINUTE JUBERT SERVICES EURL (NPU) Pouzauges	792,00 €
Fournitures pour ateliers multisports	DECATHLON PRO Villeneuve d'Ascq	499,80 €
Préparation RENAULT Midlum service voirie avant passage au Contrôle technique	Garage VRIGNAUD Les Herbiers	3 269,80 €
Prises pour mur d'escalade	GRIMPOMANIA Saint-Baldoph	600,24 €
Produits d'entretien salle Emile Robert, fontaine et Centre Technique Municipal	PURODOR – MAROSAM Bosc-Roger-en-Roumois	543,81 €
Poubelles pour le centre-ville	DIRECT Collectivités Cenon	634,92 €
Désodorisant sanitaires toilettes publiques	IPC Brest	510,53 €
Gâche électrique pour modification portillon école Jules Verne	Nouvelle ACMIF Réaumur	1 194,23 €
Réparation robot tonte stade Jacques Chartier	Espace Emeraude Mod 85 Les Herbiers	536,38 €
Intervention ballon d'eau chaude salle de l'Etoile	GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	620,52 €
Route de la Grande Fraudière . Lot n°1 – Nivellement de la route	CHARIER TP Cerizay	43 703,69 € 36 419,74 € HT

Décisions

- **Signature d'un contrat de location au 1 rue Alphonse Delavau** (colocation ex Trésorerie) avec Monsieur Ilyass EL MAHI à compter du 13 juillet 2020 pour un loyer mensuel de 200,00 €
- **Signature d'un contrat de location au 1 rue Alphonse Delavau** (colocation ex Trésorerie) avec Monsieur Louis ROBIN à compter du 14 août 2020 pour un loyer mensuel de 200,00 €
- **Signature d'un avenant au bail commercial pour la supérette du 20 place de l'Eglise** avec Madame Elodie KREBS à partir du 1er juin 2020 pour un loyer mensuel 700,00 € HT
- **Signature d'un avenant pour la reprise du bail commercial du 18 rue Georges Clemenceau** (ancienne Licorne) avec l'association IFMI (Institut Français de Micro Immunothérapie) à partir du 26 mai 2020 pour un loyer mensuel de 400,00 € HT

- **Signature d'une convention d'occupation du dojo Michel Traineau et d'une salle du Colombier**
avec Madame Francine NOULET, professeur de gymnastique
du 7 septembre 2020 au 31 mai 2021
pour un loyer annuel de 470,00 €
- **Signature d'une convention d'occupation du 5 place de l'Eglise**
avec Madame Myriam ROLAIS-BULTEAU, upcycleuse « Il était une fois »
pour la Boutique Ephémère
du 15 juin au 31 août 2020
pour un loyer de 500,00 € pour toute la période d'occupation
- **Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de l'école Jules Verne**
à l'association Calypso
du 6 au 31 juillet et du 17 au 28 août
pour un accueil de loisirs
à titre gratuit
- **Signature d'une convention de location d'une licence IV**
avec Madame BERLAND – « Comme à la maison », 3 rue Charles Largeteau
du 26 août 2020 au 25 août 2021
pour un loyer mensuel de 60,00 €
- **Signature d'une convention d'occupation d'un local communal**
par la Communauté de communes de Pouzauges
en zone industrielle de Montifaut
du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021
pour une indemnité mensuelle de 990,00 € HT
- **Signature d'une convention pour le renouvellement d'une mise à disposition d'un emplacement**
à Monsieur Sébastien ROY – SARL Les Folies du Roy (distributeur de baguettes)
d'une surface 1 m² (La Petite Fournière)
du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025
pour un loyer annuel de 240,00 €

Informations générales

Panoramag

Madame le Maire informe que le prochain Panoramag sortira en octobre et qu'il fera apparaître un état des lieux des travaux.

Château

Les travaux du château sont terminés.

La Municipalité a pensé qu'il était important que les Pouzaugeais puissent se rendre compte des travaux réalisés.

Elle accueillera les Pouzaugeais, avec d'autres élus, à venir (re)visiter le château, les samedi 12 et dimanche 13 septembre, de 9h30 à 12h30. Elle y invite également les élus municipaux.

Centre des Remparts

Le chantier a pris du retard en raison de la crise sanitaire du Covid-19. La livraison est prévue plutôt en mars au lieu de décembre-janvier.

Il va y avoir un surcoût lié à la location de la grue ; ce surcoût est en négociation avec l'entreprise.

Salle Largeteau

Le souci de la charpente a été réglé par l'entreprise Renofors.

Le chantier a pris du retard en raison de panneaux de toiture défectueux qui ont dû être recommandés et qui arrivent d'Italie.

Il reste la chape à couler dont le séchage devra attendre 6 semaines.

Ensuite, la pose du sol par l'entreprise Sportingsol se fera en fonction du taux d'humidité.

Stade Chartier

La livraison des matériaux a pris du retard en raison du Covid-19.

L'Arbre à Lune

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) a fait savoir qu'elle pouvait prendre en charge des travaux d'amélioration (problèmes d'isolation, d'acoustique...). Les conditions d'accueil des enfants sont à améliorer entre les petits et les plus grands. La Commune a fait venir un modulaire pour le repas des enfants, le temps des travaux.

Le démarrage des travaux est prévu à la fin du mois de septembre.

Mur rue des Remparts

Madame le Maire informe que la Commune a reçu un avis défavorable de la Cours d'Appel de Nantes au motif que ce mur est considéré comme un accessoire de la route car il en assure son maintien.

L'avocat qui a suivi notre dossier a été reçu en Mairie. Il a présenté les points sur lesquels la Commune peut présenter un pourvoi en Cassation devant le Conseil d'Etat.

Un avocat auprès du Conseil d'Etat a été saisi et a confirmé qu'un pourvoi se justifiait.

La Commune s'est pourvue en Cassation.

La Commune va voir s'il est possible de remonter le mur avec les propriétaires pour pouvoir rouvrir la route.

Monsieur BALLAY demande si la Cour de Cassation peut confirmer la décision.

Madame le Maire répond que oui, mais elle espère qu'elle la cassera.

Monsieur BALLAY demande si la Commune devra payer en cas de confirmation de la décision par la Cour de Cassation.

Madame le Maire répond que oui mais le risque est trop important. La situation risque de se multiplier.

Madame BENETEAU fait part des subventions existantes proposées à la population pour entretenir les murs.

Edition de la Joséphine 2020

Cette année, « La Joséphine » n'aura pas lieu à La Roche sur Yon pour éviter une concentration importante de personnes mais il y aura une participation dans les communes entre le 1^{er} et le 11 octobre sans temps forts.

Le circuit proposé par l'association Les Marcheurs des Collines représente environ 5 km faciles d'accès.

Les personnes peuvent s'inscrire sur internet jusqu'au 21 septembre.

Elle invite les Conseillers municipaux à y participer.

Balade déjantée

Madame le Maire informe qu'il y a eu une belle participation aux apéros-contés dont la participation se faisait sur inscription.

Ces animations se clôtureront par la balade déjantée du samedi 12 septembre dont le départ se fera à 18h30 depuis le Colombier.

Habitat

Monsieur MARCHAND fait un point de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) menée sur le territoire du Pays de Pouzauges.

Il indique que, sur les 34 dossiers du territoire, 16 concernent la Ville de Pouzauges.

Les subventions allouées sont accordées par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) et la Communauté de Communes.

Délinquance

Monsieur DOLÉ demande l'identité d'une personne arrêtée en centre-ville.

Madame le Maire répond que lorsque la Gendarmerie procède à une arrestation elle ne donne pas son identité à la Mairie.

Elle reconnaît qu'il y a eu beaucoup de bruits et des constats de personnes qui ne savent pas vivre en communauté, entre-autres un groupe de jeunes dont 2 sont de Pouzauges et les autres des communes avoisinantes. La Gendarmerie les suit, de même que la Police Municipale.

Tout est fait pour que ces débordements se calment.

Rentrée scolaire

Monsieur DOLÉ demande comment s'est passée la rentrée des classes.

Monsieur GUILLOTEAU répond que la rentrée s'est bien passée dans les écoles publiques et rappelle l'ouverture d'une classe à l'école maternelle Françoise Dolto.

L'école privée Notre-Dame du Donjon a pris possession de ses nouveaux locaux et est ravie.

Madame le Maire ajoute qu'il y avait une crainte quant au nombre de voitures au niveau de l'école Notre-Dame du Donjon mais la zone « bisous », créée l'année dernière, consistant à déposer son/ses enfant(s) sans s'attarder, est respectée.

Emprunts

Monsieur DOLÉ rappelle la délégation donnée à Madame le Maire, en début de mandat, concernant l'autorisation de signatures d'emprunts jusqu'à 1 000 000,00 €. Il demande si elle en a signé ou s'il y en a de prévus.

Monsieur MARCHAND répond qu'avec le Covid-19 les travaux ont pris du retard et qu'à ce jour la trésorerie permet de faire face.

Abribus

Monsieur BALLAY regrette d'avoir vu, tout l'été, dans les abribus, des publicités pour des alcools forts d'autant plus qu'il y a, en Vendée, beaucoup d'accidents avec des jeunes. Maintenant, il y a la foire aux vins.

Il rappelle que Madame le Maire était déjà intervenue à ce sujet l'année dernière et demande s'il ne serait pas possible d'en faire de même cette année.

Madame BERTEL regrette également ces affiches qui sont à la vue des jeunes.

Formation des élus

Madame le Maire rappelle la formation organisée le mercredi 9 septembre 2020, en soirée, à la salle Emile Robert.

Elle remercie les élus de s'y être inscrits.

Madame le Maire lève la séance à 21h27.